

Lyon, le 11 janvier 2024

Réponse aux propositions de l'Université Claude Bernard Lyon 1 de novembre 2023

Le 10 novembre 2023, la présidence de l'Université Claude Bernard Lyon 1 a fait parvenir à l'Université Lumière Lyon 2 un document intitulé « Création d'un établissement public expérimental & structuration du site Lyon - Saint-Etienne. Propositions de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ». Il fait suite aux discussions engagées depuis 2022 sur le projet PLURIEL visant la création d'une université pluridisciplinaire regroupant les deux universités et l'école CPE.

De très nombreux points du document méritent discussion, comme l'appréciation du coût financier du projet PLURIEL ou encore la place des SHS dans le paysage scientifique. Mais cette réponse se concentre sur quelques grandes lignes qui rompent avec le projet PLURIEL tel qu'il avait été élaboré jusqu'à présent et qui remettent en cause le travail partenarial que nous avons mené ensemble jusqu'au printemps 2023.

Le renoncement de l'UCBL au projet PLURIEL

Le premier constat qui s'impose à la lecture du document est que l'Université Claude Bernard Lyon 1 a renoncé, de fait, au projet PLURIEL. Celui-ci est désormais considéré comme une simple « étape des réflexions » (p.5). L'Université Lumière Lyon 2 « pourrait, pour les sciences humaines et sociales (SHS), et selon la convergence vers un même projet et modèle d'établissement, soit former un quatrième PFR de l'EPE soit être en association étroite avec l'EPE » (p.3). Le regroupement des deux universités est donc devenue une simple option, soumise aux conditions de l'UCBL en l'absence de toute démarche pour permettre une « convergence » - nous y reviendrons plus loin. Le reste du document, et notamment la partie concernant la structure et la gouvernance de l'EPE (p.8 sq), privilégie le scénario d'un EPE constitué autour de l'UCBL et dont l'Université Lumière Lyon 2 serait partenaire dans le cadre d'une association renforcée.

En revanche, il est désormais question de « la constitution d'un EPE avec Lyon 1 et plusieurs écoles » (p.8) et différents établissements-composantes apparaissent dans le « schéma de gouvernance ». Cela vient confirmer les informations récentes que nous avons eues de la part de plusieurs acteurs académiques et socio-économiques du site. Que l'UCBL souhaite désormais constituer un EPE avec des écoles plutôt qu'avec l'Université Lumière Lyon 2 relève évidemment de son entière liberté. En revanche, qu'elle démarche des écoles pour

Présidence

Campus Berges du Rhône
18 quai Claude Bernard - F69365 Lyon cedex 07
Tel. +33(0)4 78 69 73 32 - presidence@univ-lyon2.fr
www.univ-lyon2.fr

constituer cet EPE sans avoir pris le soin d'informer le principal partenaire de son premier projet de la fin de celui-ci et de sa réorientation vers d'autres acteurs est tout à fait contraire aux règles élémentaires qui devraient guider des relations de coopération et de confiance entre acteurs académiques. Surtout, ce nouveau périmètre de l'EPE n'est pas à même de répondre aux enjeux de structuration académique du site, ni de doter Lyon de la grande université pluridisciplinaire qui lui fait gravement défaut aujourd'hui et qui était au cœur du projet PLURIEL.

Nous prenons donc acte que la présidence de l'UCBL renonce au projet de création d'une université pluridisciplinaire s'appuyant sur la très grande complémentarité des universités Lyon 1 et Lyon 2 en termes de domaines disciplinaires et sur une stratégie académique partagée. Nous pensons qu'il s'agit d'une lourde erreur d'appréciation des enjeux de structuration du paysage académique lyonnais.

Le renoncement à un projet partenarial au profit d'un projet autocentré

Le projet présenté dans le document pose l'Université Claude Bernard Lyon 1 comme le centre du monde académique lyonnais, se suffisant à lui-même pour impulser un projet de structuration du site : « L'UCBL, par sa taille et son positionnement scientifique, où tous les grands champs disciplinaires sont représentés, propose d'initier une première étape de construction qui permettra de lancer une dynamique de transformation, tout en renforçant les établissements existants » (p.3). Cette prétention à couvrir l'ensemble des champs disciplinaires ne correspond pas à la réalité. Mais surtout, cette assertion revient à considérer que l'apport d'autres établissements est non seulement second - dans le temps - mais aussi secondaire - dans l'ambition du projet. La transformation ainsi engagée « pourra prendre différentes dimensions selon la nature et le nombre d'établissements qui souhaiteront s'engager dans un projet de structuration » (p.3). Il en résulte que la transformation aura lieu, quoi qu'il en soit, autour de l'UCBL plus qu'avec l'UCBL.

A partir de là, il va de soi que la place laissée à d'éventuels partenaires dans la conception de ce projet est nulle et que cette proposition renonce à tout effort de co-construction. Elle impose un modèle auquel les autres établissements peuvent, au mieux, choisir d'adhérer. La proposition qui nous est soumise se résume ainsi à un projet de recomposition de l'UCBL, dans ses structures internes et sa gouvernance, que d'autres établissements peuvent rejoindre à condition d'en accepter la forme et les règles, fixées par l'UCBL.

Plus problématique encore, la manière de penser les « partenariats » va à rebours des conditions de possibilité d'une réelle coopération et prend à contre-sens la construction d'une ambition académique partagée. Dans le cadre d'une association renforcée en préalable à un regroupement au sein d'un même établissement, la contribution de l'Université Lumière Lyon 2 à « une marque commune et nouvelle, portée par l'EPE [...] serait un premier pas significatif vers un véritable ancrage de cette union » (p.7). D'une part l'UCBL fixe comme condition au regroupement des établissements, non pas l'élaboration

Présidence

Campus Berges du Rhône

18 quai Claude Bernard - F69365 Lyon cedex 07

Tel. +33(0)4 78 69 73 32 - presidence@univ-lyon2.fr

www.univ-lyon2.fr

d'une stratégie conjointe, mais la soumission de ses partenaires à sa propre stratégie, ce qui n'est pas acceptable. D'autre part, l'UCBL considère aussi que la question de la marque précède la mise en place d'une véritable université pluridisciplinaire, ce qui n'a pas de sens à nos yeux : une marque ne peut naître que du développement d'un projet académique, de ses réalisations scientifiques et de leur reconnaissance à différentes échelles.

Nous pensons qu'un projet collectif ne peut se construire de cette manière. Nous pensons également que la création d'un EPE ne peut répondre à la seule ambition de réingénierie institutionnelle d'un établissement. L'enjeu de la création d'un EPE nous semble en premier lieu résider dans sa capacité à transformer les cadres et les pratiques académiques pour faire émerger de nouvelles collaborations, pour privilégier la pluridisciplinarité, pour porter des projets ambitieux et innovants, au carrefour des disciplines et dans une stratégie unifiée. C'est par exemple ce que le projet Shape-Med devrait permettre de construire à travers les recherches transdisciplinaires innovantes qu'il porte. La proposition formulée par l'UCBL apparaît bien éloignée de ces défis.

La répétition d'une proposition inadaptée, à l'encontre du point de vue des partenaires

Alors que nous avons convenu, en juin dernier, d'examiner de nouvelles pistes de travail pour tenter de construire une solution de compromis, le document rédigé en novembre renouvelle à l'identique une proposition déjà formulée au mois d'avril et à laquelle la réponse suivante avait été apportée par l'Université Lumière Lyon 2, le 24 avril :

« L'hypothèse de l'association renforcée entre Lyon 2 et l'EPE n'est en aucun cas envisageable pour notre université, et toutes les instances dans lesquelles nous l'avons évoquée ont repoussé cette hypothèse. Plusieurs raisons à cela :

- *Ce modèle est sans rapport avec l'ambition initiale du projet de créer une unique université pluridisciplinaire, rassemblant les différents champs des savoirs pour irriguer les formations et la recherche. Il ne permet pas de structurer un établissement capable de nouer des partenariats internationaux stratégiques et de bénéficier d'une forte visibilité internationale.*
- *La création d'un EPE que l'Université Lumière Lyon 2 ne rejoindrait que dans une seconde étape a peu de chance d'aboutir dans la mesure où cet EPE serait d'ores et déjà doté d'une gouvernance à laquelle notre communauté n'adhère pas.*
- *La création d'un EPE n'est pas une fin en soi. Elle doit permettre de créer cette université pluridisciplinaire que nous pensons nécessaire pour nos missions d'enseignement et de recherche ainsi que pour le site. Notre établissement n'a pas d'intérêt à soutenir la création d'un EPE qui ne répondrait pas à ces enjeux.*
- *La gouvernance envisagée dans le cadre de cette association renforcée est d'une grande complexité. Elle maintient deux établissements tout en empiétant sur leur autonomie respective et oblige à une démultiplication des instances (l'assemblée académique partagée ne traitera évidemment pas l'ensemble des points que le*

Présidence

Campus Berges du Rhône

18 quai Claude Bernard - F69365 Lyon cedex 07

Tel. +33(0)4 78 69 73 32 - presidence@univ-lyon2.fr

www.univ-lyon2.fr

Conseil académique de l'université doit traiter). Elle produit une nouvelle structuration qui vient s'ajouter aux institutions existantes dans les établissements. Elle vient créer une structure de coopération supplémentaire, entre la coordination assurée par la COMUE et la structuration institutionnelle des établissements. Nous pensons que cette organisation n'est pas à même de susciter l'adhésion des communautés, ni de les rapprocher. Elle risque au contraire, par sa complexité et son opacité, de faire perdre tout sens au projet de rapprochement.

Nous écartons donc cette hypothèse d'association renforcée et maintenons l'objectif de création d'un EPE regroupant les deux universités et CPE pour former une véritable université pluridisciplinaire, au service de nos missions de service public. Nos établissements peuvent porter ce projet avec d'autant plus de conviction que la Ministre nous a assurés de l'accompagnement dont bénéficiera un projet qu'elle considère comme essentiel. Il nous revient à présent de construire un projet d'EPE crédible, recueillant l'adhésion de nos communautés. Nous pourrions alors solliciter le ministère à hauteur du coût de cette transformation. C'est dans cette démarche que nous nous inscrivons. »

Il est regrettable qu'au bout de cinq mois, alors que ce temps aurait dû être utilisé pour converger vers un projet commun, les propositions formulées par l'UCBL reprennent intégralement des propositions antérieures dont la Présidence de l'UCBL ne pouvait ignorer qu'elles n'étaient pas acceptables par l'Université Lumière Lyon 2.

Le refus d'œuvrer à un compromis

Les trois nouvelles hypothèses de travail que l'Université Lumière Lyon 2 avait formulées en juillet en vue d'ouvrir de nouvelles pistes de réflexion pour parvenir à un accord n'ont pas été examinées sérieusement. Elles sont repoussées en bloc dans un paragraphe de 13 lignes comme relevant d'un modèle « inspiré du code de l'éducation en vigueur et de la composition actuelle du conseil d'administration de l'Université Lumière Lyon 2 ». Indépendamment du rejet *a priori* du cadre juridique qui régit nos activités de service public, il est difficile de lire dans cette assertion absolument erronée autre chose que la volonté de ne pas discuter de propositions différentes de celles portées par l'UCBL.

- Si la proposition C définissait une gouvernance et un CA assez proches de ceux d'une d'université, tels qu'actuellement prévus par le Code de l'éducation, l'organisation de l'établissement lui-même s'en écartait sensiblement par les pouvoirs dévolus aux Pôles de formation et de recherche (PFR) et la présence de ces derniers au CA, ainsi que par la place accordée aux établissements composantes. Notre hypothèse de travail prévoyait également une représentation forte des partenaires dans le CA (4 représentants d'ONR, 4 personnalités qualifiées du monde socio-économique, 2 représentants des collectivités territoriales, 2 personnalités qualifiées du monde académique, 1 institution culturelle). Elle incluait en outre comme membres de droit un représentant des HCL et les directeurs des établissements-composantes. Cette piste n'avait pas notre préférence en termes de

Présidence

Campus Berges du Rhône
18 quai Claude Bernard - F69365 Lyon cedex 07
Tel. +33(0)4 78 69 73 32 - presidence@univ-lyon2.fr
www.univ-lyon2.fr

modalités d'association des partenaires, car elle ne permettait pas de les impliquer uniquement sur les aspects stratégiques, qui sont les plus intéressants pour eux et ceux sur lesquels l'établissement a le plus besoin de leur contribution. Mais cette hypothèse avait l'avantage de permettre de réunir l'ensemble des acteurs que l'UCBL, avec nous, estimait pertinent d'associer à la gouvernance. Ce sont d'ailleurs les mêmes acteurs que l'on retrouve dans la proposition de l'UCBL concernant la composition du CA. Dans son document, l'UCBL critique l'hypothèse d'un CA à plus de 40 membres, sans pour autant préciser le nombre de membres du CA de sa propre proposition. Or, on voit mal comment, au regard de la diversité des participants prévus dans cette proposition, le CA n'atteindrait pas une telle taille.

- La proposition B était inspirée de celle que nous avons précédemment proposée. Elle comportait certes un CA de 32 membres avec 75% d'élus, mais aussi un Conseil stratégique de 17 membres doté de compétences et de prérogatives propres. En particulier, ce conseil stratégique composé quasi-exclusivement d'extérieurs et travaillant en lien étroit avec le bureau du CA et celui de l'assemblée académique, devait adopter les orientations stratégiques pluriannuelles de l'établissement et leur déclinaison en objectifs annuels, approuver le rapport d'activité de l'EPE, contribuer à la réflexion sur les projets académiques et leur articulation aux enjeux de société, rendre un avis motivé sur les candidatures à la présidence de l'établissement. Considérer cela comme une gouvernance inspirée du Code de l'éducation n'est pas sérieux. L'atout majeur de cette proposition était de positionner les personnalités extérieures dans le rôle qui nous semblait le plus cohérent, celui d'une approche globale de la stratégie de l'établissement.
- La proposition A reprenait quant à elle rigoureusement le modèle porté par l'UCBL, articulant Conseil d'administration et Conseil d'établissement. La qualité des membres externes et les compétences des instances étaient précisément celles que propose l'UCBL. La seule différence résidait dans la proportion d'élus dans le Conseil d'administration, portée à 60% (au lieu de 50% dans la proposition de UCBL). Comme cela a été à maintes reprises évoqué lors des discussions entre les présidences des établissements, il s'agit là d'un point décisif pour l'Université Lumière Lyon 2, sur lequel il ne nous est pas possible de transiger. Pour autant, c'est à l'évidence une contre-vérité que d'affirmer que le modèle proposé ici par l'Université Lumière Lyon 2 serait celui de sa gouvernance ou de son CA actuels. Comme nous avons eu l'occasion de le souligner, cette proposition nous paraît présenter des faiblesses liées à l'imbrication des instances et à l'implication de personnalités extérieures sur des sujets qui ne nous semblent pas appeler leur mobilisation. Il nous est toutefois apparu que ces défauts ne devaient pas conduire à remettre en cause le projet de rapprochement et son ambition académique pour nos établissements et pour le site.

L'Université Lumière Lyon 2 a ainsi tenté d'ouvrir de nombreuses pistes de discussion. Nous avons considérablement fait évoluer nos propositions pour tenir compte des arguments et des attentes de la présidence de l'UCBL. Nous avons fait le nécessaire pour aller vers un compromis, en envisageant des options qui ne nous semblaient pas optimales, mais en acceptant sur ces points le principe d'une expérimentation pendant la période de l'EPE.

Présidence

Campus Berges du Rhône

18 quai Claude Bernard - F69365 Lyon cedex 07

Tel. +33(0)4 78 69 73 32 - presidence@univ-lyon2.fr

www.univ-lyon2.fr

Nous avons consenti à de nombreuses inflexions et nouvelles orientations, dans la limite de ce qui est acceptable pour notre établissement et notre communauté, condition de réalisation et de réussite du projet.

De son côté la présidence de l'Université Claude Bernard Lyon 1 n'a toléré aucune inflexion à son modèle. Elle repousse finalement la dernière proposition que nous formulons alors que la seule différence avec la sienne réside dans la proportion d'extérieurs au CA. L'organisation interne de l'établissement, la structuration en PFR autonomes, les compétences de ceux-ci, la place des établissements-composantes, l'architecture d'ensemble de la gouvernance sont rigoureusement identiques... Si l'Université Lumière Lyon 2 a certes tracé une « ligne rouge » au-delà de laquelle elle estime ne pas pouvoir aller (la question de la proportion d'élus dans les instances), l'UCBL s'est emmurée dans la certitude de la supériorité de son modèle institutionnel, quitte à renoncer à la création d'une véritable université pluridisciplinaire susceptible de transformer profondément le paysage académique et la dynamique scientifique du site.

Nous regrettons profondément la teneur des propositions tardives de la Présidence de l'UCBL, qui abandonnent le projet que nous avons conçu ensemble et qui confirment la conception parfaitement déséquilibrée du partenariat que nous avons déjà perçue à plusieurs reprises lors de nos échanges. Nul ne songe à remettre en cause la place et l'excellence de l'UCBL sur le site. Cependant, il n'est pas possible de bâtir un projet commun sans accepter de composer avec la diversité des regards et des perspectives des acteurs concernés, dans la mesure où celle-ci sert un objectif partagé et une stratégie commune. Les propositions que nous avons reçues montrent malheureusement que bien peu d'enseignements ont été tirés de l'échec du projet d'université cible dans le cadre de l'Idex.

Nous restons convaincus de la nécessité de fonder à Lyon une université pluridisciplinaire, conjuguant l'ensemble des domaines disciplinaires au service d'une stratégie scientifique ambitieuse venant irriguer les formations, en mesure d'appréhender les grands défis de société de manière globale, capable de porter des projets innovants à l'échelle nationale et internationale. Nous continuons à penser que cette structuration institutionnelle, par la stratégie unifiée qu'elle permet, est la condition d'une consolidation du déploiement d'initiatives aussi fructueuses que Shape-Med@Lyon. Nous avons toujours la certitude que cette structuration devra impliquer nos deux universités, pour la complémentarité de leurs forces scientifiques, aux côtés d'autres établissements qui souhaiteraient s'y engager.

Présidence

Campus Berges du Rhône
18 quai Claude Bernard - F69365 Lyon cedex 07
Tel. +33(0)4 78 69 73 32 - presidence@univ-lyon2.fr
www.univ-lyon2.fr